

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION

PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°63 - JUIN 2019



Le Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire assure la maîtrise d'ouvrage du développement du site INSPIRA - espace industriel responsable et multimodal. Il est aujourd'hui le deuxième site portuaire de la Vallée du Rhône et parmi les premiers sites de fret ferroviaire en Région.

Il a été créé par trois collectivités : la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

L'ensemble de ses compétences s'inscrit dans un système de management environnemental et sociétal certifié ISO 14 0001.

Il est présidé par Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère.

CONTACT

Jean-Pierre BARBIER
Président

311 rue des Balmes
38150 Salaise sur Sanne
04 74 86 83 80

contact@espace-inspira.fr
<https://www.espace-inspira.fr>

CAHIER D'ACTEUR

INSPIRA – Espace industriel responsable et multimodal

Le Syndicat Mixte souhaite affirmer son attachement au modèle Rhône qui est celui de la CNR et est favorable à la prolongation proposée par l'Etat français.

La Zone industrielle-Portuaire de Salaise-Sablons est envisagée en 1977 lors de l'inauguration de l'usine Ecluse de Sablons et de son canal d'aménée.

Depuis l'implantation d'entreprises utilisatrices du fleuve et d'un « Port Public » assurant les services logistiques ferroviaires et portuaires, la zone industrielle-portuaire fait référence en matière de production industrielle et d'usage du fleuve ou du rail.

Face aux enjeux de développement durable permettant de croiser environnement-économie et social, le Bureau du Syndicat Mixte composée de la Région, du Département et de la Communauté de Communes ont approuvé la contribution de ce cahier d'acteur.

La relation avec la CNR est née en 1977 avec les industriels et les acteurs publics de ce territoire, elle doit se poursuivre pour répondre aux enjeux actuels en matière transport massifié, de transition énergétique et de biodiversité.

Le transport massifié : une nouvelle ère

Accroissement du trafic fluvial

L'accroissement du trafic fluvial repose sur des services de qualité tant au niveau du Grand Port Maritime qu'au niveau d'INSPIRA.

L'engagement des collectivités au côté de l'Etat et de SNCF Réseau doit permettre d'améliorer la desserte depuis le Sud de l'infrastructure ferroviaire existante grâce à une aiguille. De même le faisceau d'accueil aujourd'hui biens de retour de la concession CNR doit être prolongé pour rejoindre le raccordement Sud.

Pour ces deux équipements structurants du transport massifié, il est nécessaire de prévoir les investissements dans le cadre du schéma directeur.

L'accroissement prévisionnel du trafic ferroviaire et fluvial nécessite de prévoir plus largement les investissements correspondant tant pour les appontements fluviaux que pour les connexions ferroviaires et routières.

Une attention particulière doit être portée à l'évolution des services proposés sur INSPIRA en matière de transport massifié y compris la desserte du dernier kilomètre en lien avec les industriels du territoire.



Un terminal conteneur

L'augmentation du trafic et les demandes de l'industrie productive conduit INSPIRA attirent l'attention sur la mise en œuvre progressive et réaliste d'un Chantier de Transport Combiné. Celui-ci doit être lisible et coordonné avec le Port Louis Edouard Herriot de Lyon mais aussi avec les chargeurs locaux ou à venir. En particulier l'évolution du mode de gouvernance et du contrat de sous-concession pourraient faire l'objet d'une dynamique structurante à l'échelle du Bassin.

Le court terme

Le Syndicat Mixte soutient et promeut le développement du Transport massifié rail et fleuve. Dès maintenant, les investissements sont nécessaires pour répondre aux industriels structurants.

De nouveaux défis



L'eau et l'industrie

INSPIRA dispose d'une industrie puissante qui se positionne au plus près des infrastructures de transport. Marqué par une industrie productive, l'implication dans la démarche Territoire d'Industrie, les industriels ont investi près de 500 M € entre 2014 et 2018.

L'usage de l'eau est au cœur de la production industrielle. Le Schéma directeur doit prendre en compte l'équation : ressource en eau pour les besoins industriels et proximité du fleuve. Des solutions réalistes et répondant à la compétitivité du territoire doivent être accompagnées.

La valorisation des actions

Fort de ses actions en matière de transport fluvial, le Syndicat Mixte souhaite que la CNR rejoigne ATMO pour valoriser et mesurer l'impact sur la qualité de l'air de ses actions.

De même, l'expertise en matière de biodiversité et des succès obtenus doivent être valorisés auprès de la population comme une garantie lors des implantations industriels.

Le Schéma directeur doit prévoir l'évaluation des actions environnementales à l'image des deux thématiques sus-visées.

La transition énergétique et économique

La réalité de la transition énergétique

Le Syndicat Mixte porte pour ambition d'accueillir des industries intégrant les enjeux de la transition énergétique.

Au travers d'un programme de recherche sur l'accueil d'activités industrielles et le calcul du coût climat, le Syndicat Mixte et la CNR avec leurs partenaires ont développé un réel outil de modélisation.

Des initiatives de taille industrielle peuvent voir le jour grâce à des ruptures technologiques, c'est pourquoi le schéma directeur doit favoriser un accompagnement à la transition énergétique auprès des entreprises proche du fleuve.

A plus brève échéance, l'accompagnement à la transition énergétique en matière de mobilité doit s'inscrire dans une vision globale tant pour la flotte de péniche que pour les équipements portuaires et ferroviaires et, bien entendu, en matière de transport routier pour une mobilité décarbonée.



Les investissements forts

La cohérence des investissements portés par les industriels, les associations et les collectivités territoriales sur INSPIRA doit permettre l'aboutissement d'un véritable « lab » dans laquelle CNR a une place prépondérante. C'est pourquoi le Syndicat Mixte considère que le Schéma directeur doit consolider quelques sites forts et démonstrateurs à l'échelle du périmètre de la concession en lieu et place d'un chapelet d'actions.

CONCLUSION

Le Syndicat Mixte INSPIRA est favorable au projet de prolongation. Elle souhaite que les actions structurantes soient portées telles que décrites précédemment :

- Accroître le trafic fluvial de marchandises qui doit se conduire avec le renforcement des infrastructures ferroviaires, fluviales et routières et interroger la gouvernance des ports,
- Répondre aux enjeux de croissance de l'activité du transport massifié grâce à des investissements forts,
- Accompagner à la transition énergétique les industriels et les ports y compris les solutions de mobilités et de transports décarbonés,
- Accompagner les transitions industrielles et agricoles en matière de ressource en eau,
- Valoriser et mesurer les actions en matière de biodiversité et de qualité de l'air,
- Concentrer les investissements sur quelques sites à enjeux sur le périmètre de la concession.